



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# RAPPORT

# SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

---



# CALENDRIER ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET PRINCIPAL

Vote du BP 2021 le 6 avril 2021 avec reprise anticipée du résultat 2020

## Orientations budgétaires 2021 :

- **Bonne gestion des finances de l'intercommunalité** (stabilité fiscale depuis 2010, maîtrise des dépenses et de l'endettement, mutualisation) **et exercice des compétences propres avec un haut niveau de services** (déchets, enseignement musical, transports collectifs routiers, vidéoprotection)
- **Aide à l'effort d'investissement des communes** : versement de fonds de concours dans le cadre du retour incitatif et du Plan de Développement Intercommunal, pistes cyclables
- **Accompagnement dynamique de l'intercommunalité dans l'exercice des compétences communales** : recherche de subventions, expertise auprès des communes
- **Poursuite de grands investissements structurants sur la Plaine de Versailles et sur les Zones d'activités économiques**

# INCIDENCES DE LA LOI DE FINANCES 2021

## LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

En 2020, 80 % des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront dès 2021 respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA (= produit fiscal perdu 2020 / TVA national). Les Régions devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les Départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

Initialement, les EPCI et départements devaient bénéficier d'une forte dynamique fiscale en 2022 du fait de l'accroissement de la TVA lié à la reprise économique en 2021. Sur demande du gouvernement, les députés ont modifié par amendement la règle de calcul de la fraction de TVA pour réaliser des économies estimées à 1 milliard d'euros par l'Assemblée des départements de France.

*Fraction de compensation = 1) TVA 2021 = produit fiscal « perdu » de 2020 (43,4 M€ pour Versailles Grand Parc)*

*2) A compter de 2022 = évolution selon la variation 2021/2022 de la TVA nationale*

# LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION

---

En France les impôts économiques dits de « production » représentent **77 milliards d'euros**, soit **3,2 % du produit intérieur brut (PIB)**, contre **seulement 1,6 % en moyenne dans l'Union européenne**.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises françaises, les impôts économiques locaux sont diminués au profit des entreprises de **10,5 milliards d'euros** avec :

- **la baisse du taux de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** qui sera divisé par 2. **Seule la part affectée aux régions sera supprimée** (7,5 milliards d'euros qui représentent 50 % de la CVAE totale sur le territoire) et remplacée par l'attribution d'une part de TVA ;

- **la révision des valeurs locatives des établissements industriels**. Les valeurs locatives n'ont plus été actualisées depuis leur détermination en 1973 et aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels. En 2021, la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels sera celle applicable aux locaux professionnels, permettant une **réduction de la contribution fiscale de 1,54 milliard d'euros** de la CFE **et de 1,75 milliard d'euros** pour la TFPB répartis entre **32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements** sur le territoire français.

**Sur Versailles Grand Parc, 24 % du produit de CFE provient des établissements industriels.**

**Cette double baisse sera compensée aux collectivités** par un prélèvement sur recettes de l'État ;

- l'abaissement du taux du plafonnement de contribution économique territoriale (CFE + CVAE), qui passe de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

# DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

## Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises (hors lissage) :

- Taux inchangés depuis 2010 (hors lissage)
- Poursuite du lissage du taux de TEOM

## Prévision des recettes de fonctionnement : 177,7 M€ en diminution de - 0,2 M€ / BP+DM 2020 résultant :

- de la baisse mécanique de la DGF de 5 % / an : - 0,3 M€
- d'une faible diminution des recettes fiscales et des compensations : - 0,2 M€ / BP+DM 2020

fondée sur :

- une hypothèse de stabilité des recettes fiscales économiques (CFE, CVAE)
- le remplacement de la TH perçu en 2020 par une fraction de la TVA sans dynamique en 2021
- de la baisse de la compensation part salaires ex-TP : - 0,4 M€,
- une croissance du produit de la TEOM : +0,6 M€ lié aux bases et au lissage du taux
- d'une estimation plus prudente des rôles supplémentaires : - 0,4 M€

- de la **progression des recettes non fiscales liées aux compétences** : + 0,3 M€ provenant d'un encaissement de la redevance spéciale des déchets sur une année complète (2 mois exonérés en 2020 du fait du premier confinement)

# MODALITÉS DE VERSEMENT DU RETOUR INCITATIF

- ✓ Depuis 2010, l'agglomération reverse 60 % de sa croissance fiscale aux communes. En 2016, le retour incitatif était versé à toutes les communes sous forme de fonds de concours d'investissement.
- ✓ Depuis 2017, le retour incitatif est versé :
  - sous forme d'une prise en charge du FPIC pour les communes contributrices
  - sous forme de fonds de concours d'investissement pour les autres communes
- ✓ Du fait de l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses, il est prévu **d'augmenter progressivement la part du retour incitatif versée sous forme de fonds de concours** pour améliorer l'autofinancement et étaler les décaissements. Le mode de calcul reste inchangé.
- ✓ Pour 2021, le retour incitatif sera versé :
  - sous forme d'une prise en charge du FPIC pour les communes contributrices dans la limite des priorités n°1, n°2 et 50 % de la priorité 3 du retour incitatif
  - sous forme de fonds de concours d'investissement pour les communes non contributrices au FPIC et pour 50 % de la priorité 3
  - Si les 50 % de la priorité 3 sont inférieurs à 50 000 €, le montant sera également versé sous forme d'une prise en charge du FPIC.
  - Cette modification permet **d'augmenter de 0,9 M€ l'autofinancement annuel.**
- ✓ En 2022, la prise en charge du FPIC par l'Agglo devrait être limitée aux priorités 1 et 2.

# Modalités de versement du retour incitatif en 2021 : simulation avec les chiffres 2020



					SITUATION ACTUELLE (2020)		EN 2021	
	Priorité 1 : compensation perte de FSRIF de la commune la + pauvre	Priorité 2 : compensation 10 % du FPIC	Priorité 3 : incitation à la croissance fiscale	Retour incitatif 2020 : total priorités 1, 2 et 3	Réduction dérogatoire du FPIC des communes	Fonds de concours d'investissement (si pas FPIC)	Priorité 1 et 2 et 50 % de la priorité 3 versé par la prise en charge de FPIC ou si priorité 3 < 50 k€	Priorité 3 en fonds de concours si montant > ou = 50 k€
Bailly		9 474 €	34 835 €	44 309 €	44 309 €		44 309 €	0 €
Bièvres		0 €	25 071 €	25 071 €		25 071 €		25 071 €
Bois d'Arcy		62 465 €	281 214 €	343 679 €	343 679 €		203 072 €	140 607 €
Bougival		39 698 €	26 620 €	66 318 €	66 318 €		66 318 €	0 €
Buc		0 €	241 353 €	241 353 €		241 353 €		241 353 €
Châteaufort		2 429 €	149 885 €	152 314 €	24 294 €	128 020 €	24 294 €	128 020 €
Fontenay-le-Fleury		53 027 €	86 079 €	139 106 €	139 106 €		139 106 €	0 €
Jouy-en-Josas		36 533 €	49 892 €	86 425 €	86 425 €		86 425 €	0 €
La Celle St-Cloud		95 977 €	25 819 €	121 796 €	121 796 €		121 796 €	0 €
Le Chesnay- Rocquencourt		120 506 €	133 287 €	253 793 €	253 793 €		187 150 €	66 643 €
Les Loges-en-Josas		0 €	221 225 €	221 225 €		221 225 €		221 225 €
Noisy-le-Roi		33 642 €	144 141 €	177 783 €	177 783 €		105 713 €	72 070 €
Rennemoulin		443 €	1 962 €	2 405 €	2 405 €		2 405 €	0 €
Saint Cyr l'Ecole	117 861 €	69 343 €	218 352 €	405 556 €	405 556 €		296 380 €	109 176 €
Toussus-le-Noble		3 770 €	2 931 €	6 701 €	6 701 €		6 701 €	0 €
Vélizy-Villacoublay		0 €	2 061 529 €	2 061 529 €		2 061 529 €		2 061 529 €
Versailles		407 173 €	855 471 €	1 262 644 €	1 262 644 €		834 909 €	427 735 €
Viroflay		71 648 €	120 879 €	192 527 €	192 527 €		132 088 €	60 439 €
<b>Total</b>	<b>117 861 €</b>	<b>1 006 128 €</b>	<b>4 680 545 €</b>	<b>5 804 534 €</b>	<b>3 127 336 €</b>	<b>2 677 198 €</b>	<b>2 250 666 €</b>	<b>3 553 868 €</b>
<b>Variation / Situation 2020</b>							<b>-876 670 €</b>	<b>876 670 €</b>

## LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2021 DU BUDGET PRINCIPAL EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Prévision des dépenses de fonctionnement : 175,3 M€ en progression de +0,3 M€ / BP+DM 2020**

- Augmentation du coût de la compétence eaux pluviales urbaines : +0,7 M€
- Croissance du coût des ordures ménagères : +0,4 M€
- Entre le DOB et le vote du BP, une revue des dépenses de fonctionnement sera effectuée pour dégager de nouvelles marges de financement.
- Progression contenue des charges de personnel : +0,2 M€, soit +2 % / budgété 2020 (GVT 1%, recrutements 2020 en année pleine, création d'un poste pour économiser des frais d'études)
- Réduction de la prise en charge dérogatoire du FPIC lié au retour incitatif : -0,9 M€

**Montant de l'épargne prévisionnelle : 2,4 M€ (recettes réelles – dépenses réelles, hors résultat) en diminution de 0,5 M€ /BP+DM 2020.**

**Résultat 2020 estimé à 5,4 M€ (-2,9 M€ / Résultat 2019)**



# SYNTHESE BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

## DOB 2021



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

BUDGET PRINCIPAL	Budgété (BP+DM1 +DM2)	Réalisé 2020	Projet BP 2021	Variation Projet BP 2021 / Budgété 2020
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Dotation Globale de Fonctionnement	5 535 643	5 535 643	5 258 000	-277 643
Fiscalité : produit et compensations fiscales	165 901 357	165 711 582	165 704 100	-197 257
Refacturation aux budgets assainissement	1 409 683	1 128 869	1 409 683	0
Recettes non fiscales liées aux compétences	5 031 226	5 010 976	5 368 217	336 991
<b>Total recettes réelles fonctionnement (RF)</b>	<b>177 877 909</b>	<b>177 387 070</b>	<b>177 740 000</b>	<b>-137 909</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses de fonctionnement liées aux compétences hors charges de personnel	43 105 298	40 886 916	44 253 996	1 148 698
Charges de personnel	12 455 102	11 940 813	12 704 000	248 898
Atténuation de produits : attributions de compensation, FNGIR, FPIC	119 445 600	119 421 394	118 393 500	-1 052 100
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement (DF)</b>	<b>175 006 000</b>	<b>172 249 122</b>	<b>175 351 496</b>	<b>345 496</b>
<b>Autofinancement de l'année (1) : RF réelles - DF réelles</b>	<b>2 871 909</b>	<b>5 137 948</b>	<b>2 388 504</b>	<b>-483 405</b>
<b>Besoin de financement des amortissements (2)</b>	<b>-4 380 000</b>	<b>-4 411 293</b>	<b>-4 380 000</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de n-1 (3)</b>	<b>8 275 091</b>	<b>8 275 091</b>	<b>5 400 000</b>	<b>-2 875 091</b>
<b>Virement complémentaire (1) +(2) + (3)</b>	<b>6 767 000</b>	<b>9 001 747</b>	<b>3 408 504</b>	<b>-3 358 496</b>

## LA RECONDUCTION D'UN ENDETTEMENT DE PRÉCAUTION

---

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, **Versailles Grand Parc n'a pas de dette.**
- **Les recettes d'investissement** prévues en 2021 sont de **8,6 M€** (FCTVA, subventions)
- Le BP 2021 devrait être équilibré avec une inscription prévisionnelle d'**emprunt de 6,1 M€** identique au BP+ DM 2020 (6,1 M€)
- **Les dépenses d'investissement prévues sont de 22,5 M€** (hors restes à réaliser)
- Les investissements liés au déploiement de la vidéoprotection et de la fibre optique seront inscrits en Décision Modificative une fois le montant de la fiscalité connu.

Ces investissements coûteux ne sont plus subventionnés.

De nombreux travaux engagés en 2020 restent à terminer au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et sont prévus dans les restes à réaliser.

- Les investissements structurants engagés depuis longtemps sont poursuivis en 2021.

## LA PISTE CYCLABLE DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

---



Prévue dans le schéma directeur des circulations douces depuis 2013, la piste cyclable est subventionnée à 70 % (Région, CD78).

1,3 M€ de travaux sont prévus au budget 2021 dans le cadre de l'Autorisation de Programme votée.

## ACQUISITION DU MOULIN DE SAINT-CYR DANS LA PERSPECTIVE DES JEUX OLYMPIQUES

---



A proximité immédiate de la future halte du Tram 13 : « Allée Royale », à l'entrée ouest du parc du Château, la démolition du moulin permettra la réalisation d'un parking de 150 places.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la revalorisation de la plaine de Versailles et la tenue sur le site de l'Etoile royale en 2024 des épreuves équestres. Le site du Moulin pourra servir d'espace presse ou d'accueil des bus.

Une acquisition par l'Agglo de 3,8 M€ prévue dans le budget 2021 et subventionnée à 75 % (Etat, Région, CD78).



# LA HALTE ALLÉE ROYALE DE VILLEPREUX DU TRAM 13 EXPRESS



Un équipement de 3,5 M€ financé par Versailles Grand Parc (2,5 M€) et par le Conseil Départemental des Yvelines (1 M€).

Au BP 2021, il est prévu 1,8 M€ sur l'Autorisation de Programme votée le 3 mars 2020.

# UN SOUTIEN AUX COMMUNES DANS LEURS INVESTISSEMENTS

- ✓ Une Autorisation de Programme sera votée pour le retour incitatif 2021
- ✓ Le versement de fonds de concours aux communes de 4,2 M€ prévus dans le BP 2021 dans le cadre du retour incitatif 2020, 2021 et du Plan de Développement Intercommunal

Vélizy : future école élémentaire Simone Veil



La Celle St Cloud : médiathèque



Versailles :  
parking souterrain de Versailles-Chantiers



Le Chesnay :  
rénovation énergétique gymnase Pellouard



Bougival :  
rénovation maison de Berthe Morisot



Les Loges-en-Josas :  
amélioration et rationalisation de l'éclairage





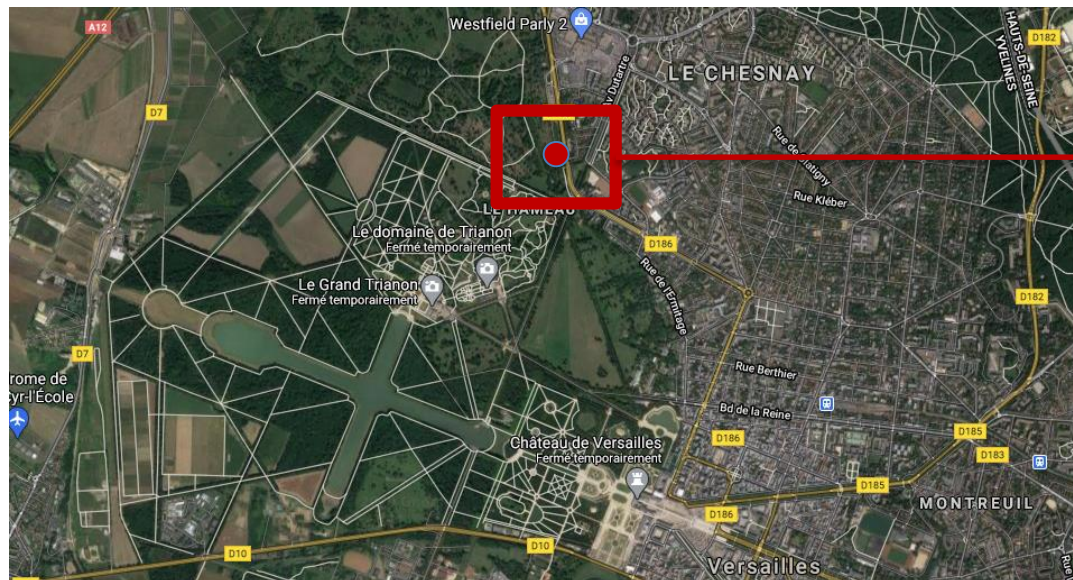
# LES ENTREPÔTS RIVOLET

UN LIEU STRATÉGIQUE DANS LA CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS MENÉES PAR L'AGGLO

## Un enjeu de maîtrise foncière :

- Porte Saint-Antoine : pendant Nord du Moulin de St Cyr, des Matelots et de la place d'Armes ;
- Accès direct sur la RD186 ;
- Une des seules parcelles bâties aux abords de l'Arboretum ;
- **Opportunité d'achat à l'amiable.**

**Projets potentiels** : ressourcerie, location pour artisans, déchèterie sur la parcelle attenante...



## LES ENTREPÔTS RIVOLET

INDÉPENDAMMENT DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE, VALORISABLE À MOYEN ET LONG TERME DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RD186, UN INVESTISSEMENT AVEC UNE LOGIQUE FINANCIÈRE



**Prix de vente : 2 600 000 €** net vendeur frais d'agence inclus.

**Conditions suspensives :** pas de condition.

### **Revenus locatifs :**

Le bien constitue un ensemble immobilier à usage mixte, activité en rdc et habitation au R+1, pour une surface bâtie totale de 2 300 m<sup>2</sup>, dont environ 900 m<sup>2</sup> actuellement vacants. Les surfaces occupées génèrent un loyer annuel d'environ **116 000 € HT/HC/an**

Autres revenus et économies potentiels :

- Preneur à bail identifié (en attente de validation de notre part) pour 400 m<sup>2</sup> supplémentaires permettant de générer un loyer annuel complémentaire de **35 000€/HT/HC/an**
- Si VGP utilise les 500 m<sup>2</sup> pour stocker du matériel et résilie son bail à Buc **30 000€/an**

**=> Soit un rendement brut entre 4,6% et 7%**





## DOB 2021 : EVOLUTION DES EFFECTIFS ET REPARTITION

### Evolution des effectifs

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Effectif budgétaire (avec emplois fonctionnels)	256	256	257	262	262
Effectif réel (nbre d'agents permanents)	235	233	225	232	237

### Répartition des effectifs

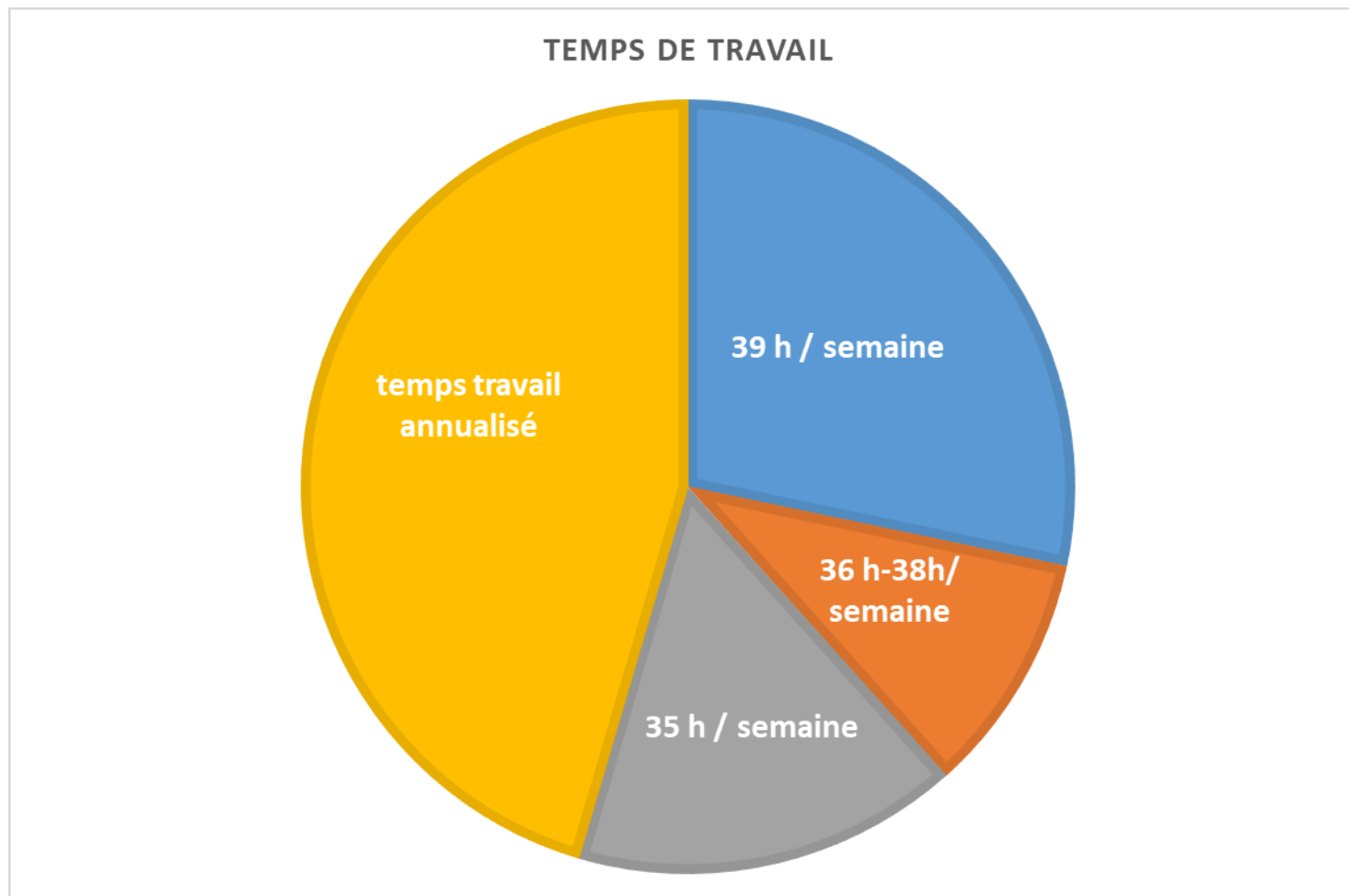
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Titulaires	62,50%	63,48%	69,33%	68,10%	67,31%
Non-titulaires	37,50%	36,52%	30,67%	31,90%	32,69%

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Effectifs totaux	Filière	Grade	Postes vacants
Budget principal 262 postes	2 emplois fonctionnels 38 filière technique 55 filière administrative 167 filière culturelle	100 cat. A 131 cat. B 31 cat. C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 direction des déchets (1 cat. A et 1 cat. B)</li> <li>• 1 direction déplacements (1 cat. A)</li> <li>• 1 mobilités innovantes (1 cat. A)</li> <li>• 1 développement économique (1 cat. A)</li> <li>• 20 direction de la culture (3 cat. A, 17 cat. B)</li> </ul>
Budget régie (assainissement) : 21 postes	21 filière technique	1 cat. B 20 cat. C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 égoutiers (cat. C)</li> <li>• 1 chef égoutier (cat. B)</li> </ul>
Budget marché (assainissement) : 8 postes	6 filière technique 2 filière administrative	1 cat. A 6 cat. B 1 cat. C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 chargé d'études et travaux (cat. B)</li> </ul>



# DOB 2021 : LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL



# DOB 2021 : INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

## Montant rémunération et hors paie

	2020
Traitement indiciaire	5 937 907 €
Nouvelle bonification indiciaire	26 899 €
Indemnité de résidence	178 218 €
Supplément familial de traitement	56 477 €
Régime indemnitaire	1 133 923 €
Autres indemnités	68 394 €
Heures supplémentaires/complémentaires	64 588 €
GIPA, indemnité dégressive/exceptionnelle	8 634 €
Prestations d'action sociale	7 409 €
Participation employeur mutuelle/prévoyance	15 993 €
Remboursement transport frais mission	22 963 €
Vacations	77 103 €
Apprentis, stagiaires école	10 544 €
Charges patronales	3 106 099 €
Hors paie	1 225 419 €
<b>Total général</b>	<b>11 940 568 €</b>

## Heures supplémentaires 2020 par catégorie et filière

		Nombre	Montant
A	Culturelle	500	22 981 €
	Administrative	57	815 €
B	Culturelle	985	26 578 €
	Technique	294	6 040 €
C	Administrative	325	4 391 €
	Technique	259	3 782 €
<b>Total</b>		<b>2 420</b>	<b>64 588 €</b>

## Bénéficiaires NBI au 31/12/2020

	Agents	Points
DG des communautés d'agglomération de 150 000 à 400 000 habitants	1	80
DGA des communautés d'agglomération de 150 000 à 400 000 habitants	1	50
Direction pédagogique et administrative des écoles de musique	6	30
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité ...	2	25
Régie supérieure à 18000 €	2	20
Encadrement prox. tech >= 5 agents	5	15
Dessinateur	1	10
Fonction d'accueil à titre principal	6	10
<b>Total</b>	<b>24</b>	

## DOB 2021 : INFORMATION SUR LES AVANTAGES EN NATURE

Avantages en nature	2016	2017	2018	2019	2020
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
Logement	1	1	1	1	1
Véhicule	0	0	0	0	0



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 SUR L'ASSAINISSEMENT

- ✓ **Stabilité en 2021 du taux des redevances assainissement par rapport à 2020**, à l'exception de Viroflay (+3 %) et de Toussus-le-Noble (-0,05 € /m<sup>3</sup>). Stabilité de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif aux branchements
- ✓ **Une baisse de la redevance prévue sur certaines communes liées à la moindre consommation d'eau**
- ✓ **Toutes les communes ont transféré leur résultat d'assainissement au 31/12/2020.**
- ✓ **Un équilibre** de chacun des 3 budgets annexes assainissement **sans recours à l'emprunt** bancaire. Financement des investissements par autofinancement, subventions et avances de l'agence de l'eau à taux zéro uniquement. **Le résultat 2020 repris dès le BP 2021.**
- ✓ **Des investissements priorités sur les travaux subventionnés** par l'Agence de l'eau dans l'attente du diagnostic des réseaux dans le cadre du schéma intercommunal d'assainissement et des eaux pluviales
- ✓ **Des régularisations exceptionnelles sur les amortissements** en raison de l'achèvement de la reprise de l'actif des communes en 2021

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE (VERSAILLES)

## BILAN 2020 / DOB 2021



	Budget Régie			
	Total voté 2020	Réalisé 2020	Restes à réaliser 2020	DOB 2021
Total recettes réelles de fonctionnement	2 218 000	1 988 144		1 861 675
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 512 500	994 255		1 430 860
<b>Autofinancement de l'année (1) Recettes réelles - Dépenses réelles</b>	<b>705 500</b>	<b>993 889</b>		<b>430 815</b>
Besoin de financement des amortissements (2)	-750 500	-559 803		-635 000
Résultat N-1 (3)	498 606	498 606		744 489
<b>Virement complémentaire (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>453 606</b>	<b>932 692</b>		<b>540 304</b>
Total recettes d'investissement	3 138 680	2 702 376	838 802	1 687 196
Total dépenses d'investissement	3 833 238	1 218 400	2 510 981	2 227 500
<b>Solde de la section d'investissement</b>	<b>-694 558</b>	<b>1 483 976</b>	<b>-1 672 179</b>	<b>-540 304</b>
<b>Besoin de la section d'investissement (5) : solde du réalisé + solde restes à réaliser</b>	<b>-694 558</b>	<b>-188 203</b>		<b>-540 304</b>
<b>Résultat final (4) + (5)</b>	<b>509 548</b>	<b>744 489</b>		<b>0</b>

- ✓ Un résultat 2020 de 745 k€ repris dès le BP 2021
- ✓ De moindres recettes de fonctionnement liée à la baisse de la consommation d'eau
- ✓ Une faible réalisation des dépenses sur 2020 du fait du Covid-19
- ✓ Un investissement continu dans les réseaux (1,5 M€) : détail ci-après

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE (VERSAILLES) DOB 2021 / DETAILS DES TRAVAUX PREVUS



Opérations	Mt TTC	Mt HT	Subvention Agence de l'Eau (40 % sur HT)
Travaux sur réseau - Place Lyautey	82 500	68 750	
Travaux sur réseau - Rue Rémyilly - collecteur Nord (Glatigny)	350 000	291 667	116 700
Travaux sur réseau - Av Villeneuve l'Etang (Clagny Glatigny)	190 000	158 333	63 300
Travaux sur réseau - Rue de l'Espérance et passage Jeanne d'Arc (Clagny Glatigny)	255 000	212 500	85 000
Travaux sur réseau - Rue Provence (Notre-Dame)	255 000	212 500	85 000
Travaux sur réseaux - Pilate de Rozier	90 000	75 000	30 000
Travaux sur réseau - rue St Famille	158 000	131 667	52 700
Travaux sur réseau - quartier Saint Louis	164 000	136 667	54 700
Travaux rues diverses	10 000	8 333	
<b>Total travaux sur réseaux</b>	<b>1 472 000</b>	<b>1 226 667</b>	<b>487 400</b>

Les autres dépenses d'investissement (755 k€) regroupent des acquisitions : camions et outillage (200 k€), le remboursement à l'Agence de l'Eau des avances à taux 0 (205 k€) et l'amortissement comptable des subventions reçues (350 k€).



# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

(BIÈVRES, BOIS D'ARCY, CHATEAUFORT, JOUY, LES LOGES, LA CELLE ST CLOUD, NOISY)

## BILAN 2020 / DOB 2021



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

	Budgété au 01/12/20	Réalisé 2020	Restes à réaliser 2020	BP 2021
Total recettes fonctionnement	1 425 000	1 074 075		1 550 619
Total dépenses de fonctionnement	378 049	247 646		325 316
<b>Autofinancement de l'année (1) Recettes réelles - Dépenses réelles</b>	<b>1 046 951</b>	<b>826 429</b>	<b>0</b>	<b>1 225 303</b>
Besoin de financement des amortissements (2)	-693 000	-176 375		-2 133 000
Résultat N-1 (3)	1 672 850	2 416 753		907 697
<b>Virement complémentaire (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>2 026 801</b>	<b>3 066 807</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total recettes d'investissement	3 195 760	472 745	1 155 493	2 355 000
Total dépenses d'investissement	4 367 687	1 872 552	1 914 796	2 355 000
<b>Solde de la section d'investissement</b>	<b>-1 171 927</b>	<b>-1 399 807</b>	<b>-759 303</b>	<b>0</b>
<b>Besoin de la section d'investissement (5)</b>			<b>-2 159 110</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (4) + (5)</b>	<b>-1 171 927</b>		<b>907 697</b>	<b>0</b>

- ✓ Un résultat de 907 k€ repris dès le BP 2020
- ✓ Une progression des recettes de fonctionnement lié au recouvrement de la PFAC
- ✓ Un montant exceptionnel d'amortissement en 2021 lié au rattrapage de l'annuité 2020 et aux années antérieures sur Bois d'Arcy
- ✓ Une estimation prudente des recettes au BP 2021 permettant la conservation de marge de manœuvre pour les investissements futurs à l'issue du schéma directeur

# DOB 2021

## Budget annexe assainissement DSP

### Détails des travaux



Commune	Intitulé	Mt TTC	Mt HT	Subv. Agence de l'Eau (40 % sur HT)
BIEVRES	Travaux rues diverses	70 000	58 333	Oui, en DM
BOIS D'ARCY	Sécurisation poste Robespierre	20 000	16 667	Oui, en DM
BOIS D'ARCY	Rue Gabriel Péri - remplacement du réseau EU sur 322 ml	300 000	250 000	Oui, en DM
BOIS D'ARCY	PR Romance - création PDL Enedis	15 000	12 500	
BOIS D'ARCY	Travaux supplémentaires A12 - si TVA à régler	15 300	12 750	
BOIS D'ARCY	Travaux rues diverses	50 000	41 667	
CHATEAUFORT	Rue de la Perruche (204 ml) - Réhabilitation en tranchée ouverte	250 000	208 333	Oui, en DM
CHATEAUFORT	Rue du Clos de la Grange	92 000	76 667	Oui, en DM
CHATEAUFORT	Travaux rues diverses	20 000	16 667	
JOUY	Rue du Val d'Enfer : extension du réseau	182 000	151 667	
JOUY	Suppression de regards mixtes	25 000	20 833	
LES LOGES	Réhabilitation du réseau EU du Chemin de Buc - Remplacement, chemisage et réparations ponctuelles - 150 ml	108 000	90 000	Oui, en DM
LES LOGES	Travaux rues diverses	25 000	20 833	
LA CELLE ST CLOUD	Rue de Maugé EU 100ml cf. RAD2019	100 000	83 333	
LA CELLE ST CLOUD	Suppression des regards mixtes	50 000	41 667	
NOISY-LE-ROI	Mise à niveau / accessibilité de tampons publics sous emprise SNCF	20 000	16 667	
NOISY-LE-ROI	EU Carrefour Lebourblanc / rennemoulin - renovation de la canalisation d'EU sur 300 ml	100 000	83 333	
NOISY-LE-ROI	Travaux rues diverses	25 000	20 833	
<b>Total</b>		<b>1 467 300</b>	<b>1 222 750</b>	

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHES

(Buc, Bougival, Rennemoulin, Toussus, Vélizy, Viroflay)

## BILAN 2020 / BP 2021



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

	Budgété au 01/12/20	Réalisé 2020	Restes à réaliser 2020	BP 2021
Total recettes réelles de fonctionnement	1 378 330	1 478 479		1 484 888
Total dépenses réelles de fonctionnement	459 000	336 429		615 138
<b>Autofinancement de l'année (1)</b>				
<b>Recettes réelles - Dépenses réelles</b>	<b>919 330</b>	<b>1 142 050</b>		<b>869 751</b>
Besoin de financement des amortissements (2)	-669 000	-676 195		-880 000
Résultat N-1 (3)	2 143 896	2 143 896		3 118 228
<b>Virement complémentaire (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>2 394 226</b>	<b>2 609 751</b>		<b>3 107 979</b>
Total recettes d'investissement	3 421 671	2 510 806	997 837	1 144 800
Total dépenses d'investissement	3 296 146	1 632 736	1 367 429	1 407 779
<b>Solde de la section d'investissement hors restes à réaliser</b>	<b>125 525</b>	<b>878 069</b>	<b>-369 592</b>	<b>-262 979</b>
<b>Besoin de la section d'investissement (5)</b>	<b>125 525</b>	<b>508 477</b>		<b>-262 979</b>
<b>Report à nouveau (4) + (5)</b>	<b>2 519 751</b>	<b>3 118 228</b>		<b>2 845 000</b>

- ✓ Le résultat 2020 (3,1 M€) est repris au BP 2021
- ✓ L'excédent de la section d'investissement au BP 2021 (+2,8 M€) est justifié par un programme d'investissement pluriannuels (art. L2224-11-1 du CGCT) voté en 2020 sous forme d'autorisations de programme (AP) de travaux sur les communes de Bougival : 790 k€, Buc : 275 k€, Vélizy : 1 955 k€
- ✓ En 2021, un investissement dans les réseaux de 0,9 M€, dont 0,2 M€ liés aux AP : détail ci-après

**Budget annexe assainissement Marchés****Détails des travaux**

Communes	Intitulé	Mt TTC	Mt HT	Subv. AESN (40 % sur HT)	Financé par l'AP voté
BOUGIVAL	Rue Tourguenieff Remplacement et réhabilitation EU	125 000	104 167		oui
BOUGIVAL	Rue du Chemin de Fer Pose d'un réseau EU pour mise en conformité des 35 logements (enq de conformité, brcht)	50 000	41 667		oui
BOUGIVAL	Travaux rues diverses	15 000	12 500		
BUC	Travaux rues diverses	45 000	37 500		
TOUSSUS-LE-NOBLE	Travaux rues diverses	30 000	25 000		
VELIZY-VILLACOUBLAY	Rue Morane Saulnier x New Port	100 000	83 333	Oui, en DM	
VELIZY-VILLACOUBLAY	Travaux rues diverses : Rues Berlioz, Boileau, Boucher, Champagne, Doret, Wagner	200 000	166 667	Oui, en DM	
VIROFLAY	Travaux rues diverses (programme en cours de définition)	300 000	250 000		
<b>Travaux 2021</b>		<b>865 000</b>	<b>720 834</b>		